

Délibération n° 1

L'an deux mille quinze, le huit septembre, à seize heures trente minutes, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 03-09-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme CETTOUR Nadège. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTE Dominique. Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel

Absents excusés : Mme BOGET Chantal (procuration à Mme Josy OLIVIER). M. FERRERO Jean-Jacques (procuration à M. Lionel TARDY).

Secrétaire de séance : M. Pierre MICHEL.

Objet : Maison des énergies, suite de la mise en concurrence des entreprises, attribution des marchés de travaux

Josy Olivier, Maire, expose :

Concernant l'aménagement de la maison des énergies, médiathèque et office de tourisme, un appel à concurrence a été lancé en juillet.

La commission d'appel d'offres, réunie le mardi 1^{er} septembre, a ouvert trente plis relatifs aux sept lots de travaux. Le maître d'œuvre mandaté par la commune a produit une analyse des offres qui est présentée aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

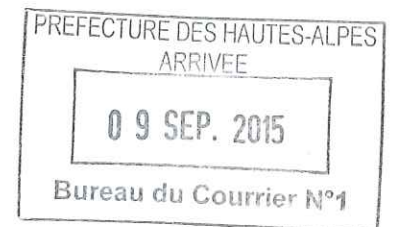
autorise Madame la maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes pour les montants HT suivants :

Lot N°1 - Démolition - Gros-œuvre base.....	Entreprise ST BAT Veynes 05	112 655,34 €
Lot N°2 – Menuiserie	Entreprise LUNGO Le Chaffaut 04	38 189,41 €
Lot N°3 - Cloisons - Peinture	Entreprise DUFOUR Nyons 26	41 399,36 €
Lot N°4 - Sols - Faïences	Entreprise PETIT BARA Gap 05.....	14 553,70 €
Lot N°5 – Plomberie chauffage	Entreprise BORDES Buis-les-Baronnies 26.....	18 664,00 €
Lot N°6 - Electricité	Entreprise AVENIR RADIO Laragne 05	24 787,00 €
Lot N°7 - Elévateur PMR.....	Entreprise ERMHES Carpentras 84	27 475,00 €

VOTE : Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention(s) : 0



Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 8/9/2015

Reçu en Préfecture le : 9/9/2015

Publié le : 10/9/2015

